



## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 27

Séance du : 7 octobre 2025

Objet : Enedis – Convention de servitudes pour ouvrages souterrains

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 10 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Anny GRANDGERARD - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Serge SCHMIT - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXX

Pour permettre l'extension du réseau électrique afin de raccorder un producteur photovoltaïque le long de la RN 19, Enedis sollicite l'autorisation de passage sur le domaine public (parcelle ZC n° 215) et s'engage à verser à la commune une indemnité forfaitaire de 20 € à la signature de l'acte notarié.

M. le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer la convention de servitudes telle que proposée et ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains avec Enedis, ci-annexée ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Nombre de votants : 14**

**Vote : 14 Pour**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA